



Montrouge, le 19 juin 2020

Programmation de la recherche : la nécessité d'une meilleure protection des jeunes chercheurs

Le 18 juin 2020 se tenait la séance du CNESER portant sur la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche.

La FAGE tient tout d'abord à souligner l'investissement massif dans la recherche et l'enseignement supérieur qui accompagne ce texte, avec pour objectif 3 % du PIB à l'horizon 2030, ce qui illustre une priorisation tant attendue de la recherche scientifique. Malgré ces efforts, les engagements sont bien inférieurs aux besoins réels de l'ESR. **Il est en effet nécessaire**, afin de répondre aux besoins criant des laboratoires et universités et de leur garantir une sécurité, **d'investir massivement sur les premières années de cette programmation**, et non sur les dernières années comme le prévoit le texte.

La FAGE regrette cependant l'entêtement du ministère à maintenir des dispositifs qui portent atteinte au bon déroulement des carrières et aux acquis sociaux sur le droit de travail. Parmi les points massivement rejetés par le CNESER, les tenure-tracks ou chaires de professeurs junior mettent en concurrence les jeunes chercheurs entre eux et avec le reste de la communauté scientifique. Le risque est de conduire à une hiérarchisation entre les Professeurs d'université et directeurs de recherche issus de ce dispositif et les autres chercheurs, en incitant davantage à une vision élitiste de la recherche. De plus, cette mesure ne répond en aucun cas aux enjeux d'attractivité des carrières scientifiques, causés par une trop faible rémunération et l'accès à un emploi stable difficile. Par ailleurs, la FAGE regrette également la transposition des CDI de chantier à l'ESR par la création de contrat à durée indéterminés déterminés : les CDI de mission scientifique. Ce nouveau contrat ne contribue, non pas à la revalorisation des carrières scientifiques, mais au contraire à l'incertitude de celles-ci.

En tant qu'organisation de jeunesse, **la FAGE regrette tout particulièrement le manque de garantie sur la carrière des doctorants**. Malgré la mention dans le rapport annexé d'une forte augmentation, 30%, des rémunérations des doctorants que nous saluons évidemment, et un objectif de financement de toutes les thèses, les mesures sont bien trop faibles pour garantir aux doctorants une sécurité de l'emploi. La FAGE interpelle également une fois de plus la ministre sur l'amendement posé par la FAGE et adopté obligeant les entreprises à verser aux jeunes docteurs une indemnité de précarité, conformément à l'article L-1243-8 du Code du travail, à la fin d'un contrat doctoral de droit privé. Cette dérogation prévue dans le texte de loi n'est en effet pas acceptable.

Enfin, au-delà de l'investissement financier, c'est la méthode utilisée pour le passage de ce texte qui marquera le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Comme rappelé par la ministre elle-même, ce texte est crucial pour l'avenir de notre communauté. Il est donc inacceptable que celui-ci soit fourni uniquement une semaine et demie avant le CNESER de vote, d'autant plus qu'il ne pourra être inscrit au calendrier parlementaire avant l'automne. Si la séance a adopté le texte, ce vote qui s'est tenu à 7h du matin après de plus de 20h de débats ne peut être considéré comme un avis éclairé ou même représentatif, suite aux départs de nombreuses organisations.

Un long chemin est encore à faire pour protéger les jeunes chercheurs. **La FAGE demande à ce qu'un réel dialogue social soit mis en place en ce sens.**

contacts presse

Samuel Chastagner
Attaché de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
samuel.chastagner@fage.org

79 rue Perier - 92120 Montrouge
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP